

## FIN DE VIE (DEUXIÈME PARTIE)

La conscience ordinaire moderne voit la mort comme la fin de la vie. C'est cette conscience qui a présidé à l'élaboration du projet de loi évoqué dans la précédente lettre. Au contraire, considérée du point de vue de l'esprit, la mort est une porte d'entrée dans le monde spirituel. C'est là que l'être humain, après avoir abandonné son corps physique, se dépouille progressivement de son corps éthérique et de son corps astral. Il vivra dorénavant comme un Je, avec les êtres spirituels : les êtres hiérarchiques et les défunts qui lui ont été proches sur la terre. Mais ici, une question essentielle se pose : comment l'être du défunt peut-il garder la conscience de son Je, une conscience qui lui était donnée du fait qu'il était auparavant incarné dans un corps physique ? Cette question concerne le moment de la mort. C'est un instant très particulier, à nul autre pareil. Car la façon de le vivre va déterminer le maintien de la conscience de soi dans l'au-delà.

Dans une de ses conférences, Rudolf Steiner compare le regard que l'on peut avoir sur la mort ici-bas, à celui de l'au-delà, quand on est mort : *« Et là, elle est l'événement le plus satisfaisant, le plus parachevé que l'on puisse connaître. Car là elle est faite de vie... Elle est une preuve de l'inéluctable victoire finale de l'esprit sur tout ce qui n'est pas spirituel, de l'identité de l'esprit avec la vie, la vie éternellement jaillissante. Elle est précisément la preuve qu'il n'y a pas de mort, que la mort est une maya, une apparence... La mort est toujours l'événement le plus grand, le plus significatif, le plus vivant, le plus achevé, devant l'œil spirituel, dans le temps entre la mort et une nouvelle naissance. Car la mort est justement ce qui nous donne la conscience de notre Je. Et de même qu'il nous est impossible ici, dans notre vie physique, de nous souvenir de notre naissance, il est nécessaire et évident, pendant tout le temps que nous passons dans le monde spirituel, dans la vie entre la mort et une nouvelle naissance, que devant notre regard spirituel et psychique, se tienne toujours ce moment où l'esprit s'arrache du corps. »* (\*) Autrement dit, dans la vie physique, il nous est impossible de nous souvenir de notre naissance, mais, dans l'au-delà, la vision du moment de la mort est un repère omniprésent et incontournable. Quand, dans l'au-delà, nous portons le regard sur le moment de la mort, nous pouvons voir que l'esprit qui vivait en nous sur terre, le Je, se détache du corps terrestre et continue à vivre, sous une autre forme, dans le monde de l'esprit. Ainsi, pouvons-nous faire l'expérience que le Je qui est en nous sur le plan physique, sans être toujours bien conscient de sa nature spirituelle, traverse maintenant la mort, et se retrouve dans une autre sphère de nature suprasensible. En conséquence, il peut de la sorte s'appréhender consciemment lui-même comme un être purement spirituel, en mesure de vivre sans attaches corporelles. Un tel regard sur le moment de la mort ne peut que donner à l'âme de la force, de la confiance, dans la permanence, la pérennité du Je humain. C'est dans ce sens que R. Steiner poursuit : *« De cette mort flue vers nous, liée à ce que nous avons vécu ici-bas, la force dont nous avons besoin pour nous ressentir comme un Je. On pourrait presque dire : si nous ne pouvions pas mourir, nous ne pourrions pas faire l'expérience d'un Je spirituel. Car cette expérience d'un Je spirituel, nous la devons au fait que nous pouvons physiquement mourir. »* Grâce à ce regard sur la renaissance du Je dans le domaine de l'esprit au moment de la mort, nous pouvons pressentir combien, nanti d'une telle perspective, il est important de se préparer au passage de la mort terrestre à une vie sous une nouvelle forme. Il me semble que le fait de vouloir rester le plus longtemps possible conscient de soi, comme être spirituel, est une façon de se disposer intérieurement à ce passage. (\*) R.Steiner, Conf. du 16 novembre 1915, dans *Formation du destin. Vie après la mort* . EAR. (GA 157a)

A.D. Lettre n°32/ 18.05.2024.